© Drogues Info Service - 10 décembre 2025

Forums pour les consommateurs

CBD test capillaire

Par Profil supprimé Posté le 28/01/2021 à 07h53

Bonjour,
Je consomme du CBD occasionnellement depuis environ 1 mois avec <0,2% de THC. Je vais passer un entretien à la fin du mois et je redoute que lors de la visite médicale je sois exposé à un test capillaire. Étant donné que le test capillaire puisse quantifier même une faible quantité de THC, y a-t-il un risque que le test capillaire soit positif ?
Est-ce que il y a déjà des consommateurs de CBD testés positifs avec un test capillaire?
Merci d'avance, bonne journée

1 réponse

Moderateur - 04/02/2021 à 09h39

Bonjour,

L'utilisation des cheveux pour faire une analyse toxicologique est plutôt rare parce que c'est onéreux, que le prélèvement doit être fait par un personnel formé et qu'il n'y a pas beaucoup de laboratoires capables de le faire. Etes-vous sûr que vous allez avoir un test capillaire ? Les entreprise utilisent a priori des tests plus rapides et faciles à faire (tests urinaires ou salivaires).

En tout cas oui, sur le principe une analyse des cheveux peut dépister toute consommation, même unique. En théorie elle peut donc dépister le cannabidiol et le THC. Néanmoins n'oubliez pas que l'analyse fait l'objet d'une interprétation. C'est-à-dire ici que si la découverte du THC est sur le même segment de cheveu que celle du CBD et que si les quantités retrouvées de THC correspondent à l'usage de CBD contenant moins de 0,2% de THC alors un toxicologue pourra sans doute dire que le THC retrouvé est probablement liée à la consommation de CBD et non à celle de cannabis.

La consommation de CBD étant autorisée, celui-ci n'ayant pas d'effets psychoactifs il n'est pas sûr qu'il soit fondé de vous refuser un poste pour ce motif. Cependant c'est entrer là dans des considérations juridiques qui sont peut-être hors de propos dans le contexte qui est le vôtre et celui de votre entreprise.

Cordialement,

le modérateur.